

entre-temps une période d'austérité; nous sommes pénétrés de sa nécessité, mais elle ne nous affranchit pas de la responsabilité d'appliquer dans un délai raisonnable les recommandations que nous aimerions voir en vigueur.

• (10.40 p.m.)

**M. Lewis:** Que fera-t-on pour les adjoints?

**L'hon. M. Hellyer:** J'ignore la réponse à cette question, mais je l'examinerai volontiers.

**M. Alkenbrack:** Monsieur le président, le ministre revient de temps à autre sur les économies, mais nous avons beaucoup entendu parler des appointements du nouveau président de la Commission canadienne des Transports. Quel est le traitement du prédécesseur immédiat du ministre? Il dirige maintenant la Commission canadienne des Transports.

**L'hon. M. Hellyer:** On a dit sauf erreur que c'était \$40,000, et les journaux ont cité ce chiffre.

**M. Alkenbrack:** Le ministre ne considère-t-il pas ce nouveau poste, créé commodément par l'ancien député libéral de Bonavista-Twillingate, comme un acte d'une extravagance inouïe, vu la triste situation financière du gouvernement et du pays en général? Je crois que son traitement n'est que de \$5,000 de moins que celui du premier ministre, mais beaucoup plus élevé que celui du ministre des Transports. Le président de la Commission des transports est-il plus nécessaire au Canada et à son économie que le premier ministre ou le ministre des Transports? L'est-il plus que ce dernier pour les transports au Canada? Pourtant, son traitement est beaucoup plus élevé. A une période où nous devrions pratiquer l'économie, je pense qu'il s'agit là d'une nomination des plus extravagantes.

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur le président, je pense que le premier ministre a signalé à l'époque que le président de la Commission canadienne des transports possédait toutes les aptitudes voulues pour ce poste. Plus que quiconque, il connaissait à fond la loi qui avait été adoptée, il comprend le domaine des transports, et je pense que ce fut là une bonne nomination. Quant aux traitements respectifs, mon ami comprendra, bien sûr, que nombre de ceux qui travaillent pour le compte du gouvernement du Canada, directement ou indirectement, reçoivent une plus forte rémunération que le ministre et le premier ministre. Il n'y a rien de nouveau là-dedans.

(Le crédit est adopté.)

[L'hon. M. Hellyer.]

40c. Subventions, contributions et autres paiements, selon le détail des affectations, \$1.

(Le crédit est adopté.)

E—Conseil des ports nationaux—

75c. Paiement au Conseil des ports nationaux (sauf l'intérêt sur les avances approuvées par le Parlement et la dépréciation au titre des immobilisations) du déficit prévu pendant l'année civile 1967 dans l'exploitation du pont Jacques-Cartier, au port de Montréal, \$53,000.

[Français]

**M. Grégoire:** Monsieur le président, j'aurais quelque chose à dire au sujet du crédit 75c. Il s'agit du Conseil des ports nationaux, donc, du port de Montréal, et peut-être à un moindre degré, du port de Québec.

On se rend compte que dans le port de Montréal, quelque chose ne tourne pas rond. Cela ne va plus. Il y a des conflits qui ne se règlent pas entre les débardeurs et les armateurs. On parle de vols, de pillages sans bon sens dans le territoire du port de Montréal. On parle d'actes de violence, de chantage, de taux usuraire qui ont cours dans le port de Montréal. Il y a plusieurs commissions de nommer pour enquêter sur tout cela, sur les relations patronales et ouvrières. Plusieurs enquêtes ont été faites et, de plus en plus, on se plaint que le port de Montréal s'en va à la débânde.

Le ministre des Transports est au courant du problème. Le conseil du port de Montréal, ayant à sa tête le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Saulnier, est venu le rencontrer. Il y a un malaise grave qui risque de compromettre irrémédiablement le port de Montréal, son avenir et ceux qui en dépendent. Quand on se rend compte que le port de Montréal est un actif très puissant pour l'économie de la région, on ne peut pas laisser passer cela sans dire un mot.

Comme je sais que le ministre veut terminer l'étude de ses crédits ce soir, qu'il a hâte de partir faire sa campagne, je ne voudrais pas m'attarder pour lui exposer le problème. Je sais qu'il doit le connaître aussi bien que moi, et pour cette raison, je lui poserai simplement la question suivante: Son ministère a-t-il pris une décision concernant le port de Montréal, c'est-à-dire le placer sous une autorité unique?

Aujourd'hui, le Conseil des ports nationaux, de qui relèvent plusieurs ports au Canada, a autorité sur plusieurs ports. On ne prend pas de décision; tout marche à l'aveuglette. De plus en plus, on semble croire que la seule solution est une autorité unique pour le port de Montréal. Alors, j'aimerais savoir du ministre, sans entrer dans plus de détails,